

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES LANDES



VILLE DE DAX

**E X T R A I T**  
**du**

**Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

**L'an DEUX MILLE DIX HUIT et le 20 SEPTEMBRE à 18 heures 30, le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de DAX, convoqué le 14 SEPTEMBRE 2018, s'est réuni en séance publique dans la salle du CONSEIL MUNICIPAL, sous la présidence de Madame Elisabeth BONJEAN, Maire.**

ETAIENT PRESENTS : M. le Dr Stéphane MAUCLAIR - Mme Christine BASLY-LAPEGUE - M. André DROUIN - Mme Anne SERRE - M. Jean-Pierre LALANNE - Mme Marie-Josée HENRARD - M. Serge BALAO - Mmes Viviane LOUME-SEIXO - Axelle VERDIERE-BARGAOU, Adjoints - Mmes Dominique DUDOUS - Laure FAUDEMÉR - Régine LAGOUARDETTE - Mrs Bruno JANOT - Vincent NOVO - Mmes Béatrice BADETS - Géraldine MADOUNARI - Valériane ALEXANDRE - Marianne BERQUE-MANSAS - M. Alexis ARRAS - Mme Isabelle RABAUD-FAVEREAU - M. Bernard DUPOUY - Mme Nicole COUTANT - M. Pascal DAGES - Mme France POUDENX - M. Eric DARRIERE - Mme Sarah DOURTHE - M. Julien DUBOIS - Mme Marie-Constance BERTHELON - M. Grégory RENDE - Mme Nadine PEYRIN

ABSENTS ET EXCUSES : - M. Francis PEDARRIOSSE - M. le Dr Philippe DUCHESNE - Mrs Bruno CASSEN - Jesus SIMON

**POUVOIRS :**

- M. Francis PEDARRIOSSE donne pouvoir à M. le Dr Stéphane MAUCLAIR
- M. le Dr Philippe DUCHESNE donne pouvoir à Mme Christine BASLY-LAPEGUE
- M. Bruno CASSEN donne pouvoir à M. Bruno JANOT
- M. Jesus SIMON donne pouvoir à Mme Nicole COUTANT

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Marianne BERQUE-MANSAS

**OBJET : CESSION : DELAISSE DE VOIRIE A LA SCI LAFITTE**

La réalisation du giratoire sur la rue Pascal Lafitte, qui permettra de desservir le futur village Alzheimer, a également modifié l'accès aux anciens abattoirs qui abritent aujourd'hui la société CASTILLON TP.

L'ancien accès, devenu inutile (Cf. plan ci-annexé), a été condamné et constitue désormais un délaissé de voirie qui de fait, perd son caractère de dépendance du domaine public routier.

La SCI LAFITTE, propriétaire du foncier situé de part et d'autre de ce délaissé, a fait part de son intérêt pour s'en porter acquéreur.

Le service de France Domaine, sollicité à cet effet, a estimé la valeur vénale de ce bien à 29 000 €, prix qui a été accepté par la SCI LAFITTE.

**SUR PROPOSITION DE MADAME MARIANNE BERQUE-MANSAS, CONSEILLERE MUNICIPALE  
APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE CONSEIL MUNICIPAL PAR 34 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION, celle de Mme Nadine PEYRIN**

APPROUVE la cession de la parcelle cadastrée BK n° 502, d'une contenance de 572 m<sup>2</sup>, sise rue Pascal Lafitte, à la SCI LAFITTE représentée par son gérant, M. Arnaud CASTILLON.

AUTORISE Monsieur Jean-Pierre LALANNE, 5ème adjoint au maire, en charge des affaires foncières, à signer l'acte authentique correspondant qui sera reçu par Maître GAYMARD, notaire à Dax, ainsi que tout document se rapportant à ce dossier.

*Identifiant Unique (A.R. Sous-Prefecture)  
040-214000887-20180920-24-DE*

**DELIBERE EN SEANCE,  
Les jours, mois et an que dessus,  
Suivent les signatures au registre  
POUR COPIE CONFORME,  
LE MAIRE,**

**Elisabeth BONJEAN  
Présidente de la Communauté  
d'Agglomération du Grand Dax  
Conseillère Régionale Nouvelle-  
Aquitaine**

*Affichée le : 24 Septembre 2018*

« La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat ».